



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Service de Presse

**Discours de Monsieur Jean-François Lamour,
ministre de la Jeunesse, des Sports et la Vie Associative
Vendredi 27 janvier 2006
Salon du sport du loisir du tourisme et des territoires
Grenoble**

Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Les organisateurs de ces journées ont souhaité, cette année, placer vos travaux sous le thème de la recherche de nouvelles cohérences pour le sport français. Cette cohérence, vous la faites évoluer dans le temps, par un travail prospectif sur 15 ans, et dans l'espace, en vous interrogeant sur la pertinence des territoires retenus pour mettre en œuvre les politiques publiques.

Ce travail universitaire, appuyé sur des expériences locales, est aussi utile que difficile. Cet exercice doit prendre en considération un environnement sportif complexe, traversé par des contraintes juridiques et économiques, et inscrit dans une réalité européenne et internationale mouvante.

Il ne faut pas faire l'économie de la réflexion prospective. Identifier des tendances, définir des voies d'évolution, voire des scénarii de transformation est un exercice utile. Mais, comme toute grille d'analyse, elle simplifie nécessairement la réalité des faits. Méfions-nous donc des Cassandres qui nous prédisent l'étatisation, la balkanisation ou la privatisation du sport.

Les hypothèses qui ont servi de cadre à vos travaux ne sont, ni ne doivent à mes yeux, être alternatifs.

Qui peut contester que le sport est un enjeu national de société, d'éducation et de santé ?

Qui peut contester que le sport est aussi un enjeu d'aménagement et de développement local ?

Qui peut rester ignorant des nouvelles demandes de pratiques sportives ?

Qui peut, enfin, douter que le sport, et notamment le sport professionnel, est un enjeu et un acteur économique à part entière ?

L'action de l'Etat, du mouvement sportif et des collectivités locales est, à mes yeux, plus que jamais complémentaire et non antagoniste. Produit de notre histoire, le dispositif français repose sur le partenariat étroit entre ces trois acteurs, partenariat dont la pertinence avait été affirmée avec force par toutes les parties lors des Etats généraux du sport en 2002.

Ce qui fonde notre démarche commune, c'est le principe d'unité :

- Unité du mouvement sportif incarné par le CNOSF qui fédère les différentes fédérations sportives mais aussi les acteurs territoriaux que sont les CROS et les CDOS,
- Unité entre le sport professionnel et le sport amateur,
- Unité de la politique sportive d'aménagement du territoire portée par l'Etat et les collectivités.

C'est d'ailleurs ce message clair que je suis aujourd'hui venu vous délivrer : le sport français ne réussira que si ses trois piliers sont solides et solidaires. Chacun à sa place, chacun selon sa logique et ses moyens, nous devons agir dans un seul but : donner plus de place au sport dans notre pays.

Depuis 2002, la réflexion sur les transferts de compétences dans le domaine sportif est un sujet de préoccupation pour beaucoup. Je voudrais simplement vous faire part des échanges très concrets que j'ai régulièrement avec des présidents de conseils généraux et régionaux. Certains marquent de l'intérêt pour le sport, mais généralement, uniquement pour certaines disciplines et pour un certain niveau de pratique. D'autres, à l'inverse, considèrent le sport comme un domaine non prioritaire en termes de transfert de compétences.

Je crois qu'il faut dépasser ce débat et se mettre en ordre de marche pour améliorer notre situation. Attachons nous à défendre nos valeurs et à agir en conformité avec ce qui fait l'originalité et la richesse de notre modèle.

Ainsi, j'ai présenté récemment un certain nombre de mesures qui vont, je le pense, dans cette direction.

A l'initiative du Président de la République, j'ai annoncé la mise en œuvre d'un grand « programme national de développement du sport ». Ce programme mobilisera sur 3 ans, 100 millions d'euros de crédits supplémentaires. Il poursuit trois objectifs principaux : développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, préparer les élites sportives pour les grandes compétitions internationales, et renforcer le rayonnement sportif international de la France.

Le premier objectif, que nous partageons tous ici, est de permettre à tous ceux qui le souhaite de pouvoir faire du sport. Il s'agit, en partenariat avec les fédérations et

les clubs sportifs, d'augmenter le nombre global de pratiquants, mais aussi de faciliter l'accès au sport de publics qui en sont aujourd'hui éloignés.

L'objectif ambitieux que j'ai fixé est une progression de plus d'un million du nombre de licenciés d'ici 2012, pour atteindre un effectif de 16,5 millions de licenciés. Cet objectif sera atteint notamment en améliorant l'information, notamment en direction des adolescents, pour mettre en évidence les bénéfices pour la santé de la pratique des activités physiques et sportives. Il convient également de mener une action concertée visant à favoriser la complémentarité entre le sport à l'école et la pratique en club des jeunes, scolaires ou étudiants.

Il faut également apporter des réponses adaptées à celles et ceux qui rencontrent des difficultés particulières pour accéder à la pratique. Trois catégories de publics seront prioritairement ciblées : les jeunes habitants des quartiers urbains sensibles, les jeunes filles et les femmes, les personnes handicapées.

Dans chacun de ces domaines, un pôle ressource national apportera son expertise et son conseil : « Sport, éducation et insertion », implanté au CREPS Franche-Comté (site de Besançon), « Sport, famille et pratique féminine », implanté au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur (site d'Aix en Provence), « Sport et handicaps », implanté au CREPS du Centre.

Pour favoriser l'accès de publics issus de quartiers urbains sensibles à une pratique d'activité sportive régulière et encadrée, les services déconcentrés du ministère repéreront, en partenariat avec les élus et responsables locaux, les associations les plus efficaces, leur apporteront une aide financière pluriannuelle et un soutien technique et pédagogique, et procéderont à l'évaluation des actions ainsi développées. L'action des clubs sportifs s'appuiera sur les missions conduites par les cadres techniques « sport et cohésion sociale », placés auprès des fédérations, dont le déploiement sera poursuivi en 2006.

Le soutien à l'accès aux pratiques sportives, ainsi qu'aux responsabilités dans les associations et fédérations sportives de jeunes filles ou de femmes, initié depuis 2004 par le ministère, sera encore intensifié en 2006. Seront plus particulièrement encouragées et valorisées des initiatives exemplaires qui incluent le développement de la pratique des jeunes filles dans les quartiers urbains sensibles. En 2008 au plus tard, le pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes du mouvement sportif devra être égal à celui des licenciées dans les fédérations concernées.

L'offre de pratique sportive en direction des personnes handicapées sera accrue et diversifiée. L'effort financier engagé en 2005 (quadruplement en deux ans de l'enveloppe consacrée aux mises aux normes des équipements) sera encore intensifié. Les initiatives prises, notamment en matière de formation de cadres pour l'accueil des personnes handicapées, par les fédérations spécialisées feront l'objet d'une aide spécifique. Les coopérations avec les fédérations dites valides seront encouragées.

Enfin, dans le cadre de la mobilisation nationale pour l'emploi des jeunes qu'a décidé le Premier Ministre, j'ai décidé de lancer un programme national d'accès aux métiers de l'animation et du sport pour les jeunes les plus en difficulté. Ce dispositif intitulé « Parcours Animation Sport » (PAS) concernera 2.500 jeunes supplémentaires issus des quartiers urbains sensibles.

Il reposera sur un triptyque :

- un parcours de formation en alternance ;
- un tutorat assuré par les établissements du Ministère ;
- un contrat aidé en association.

Les bénéficiaires du programme seront âgés de 16 à 30 ans. Ils seront prioritairement détectés dans les associations de jeunesse et les clubs sportifs qu'ils fréquentent et, le cas échéant, à l'issue de leur passage dans le dispositif « Défense - 2^{ème} chance ».

Le P.A.S. ne constitue une véritable chance qu'à partir du moment où le jeune, une fois détecté, est accompagné individuellement en vue de le placer dans les conditions de réussite optimales. Chaque jeune aura donc un référent. C'est cet accompagnement, allié à la qualité de la formation, qui lui offrira des perspectives d'emploi durables. Pour les jeunes les plus en difficulté, des solutions d'hébergement en CREPS seront également proposées.

L'ensemble des services du ministère sera mobilisé sur la mise en œuvre de ce programme qui se déploiera, de manière opérationnelle, à compter du mois d'avril. Une équipe de pilotage, conduite par chaque directeur régional Jeunesse et Sports, en aura la responsabilité. Elle associera et mobilisera l'ensemble des partenaires, qu'il s'agisse des associations qui aideront à la détection des jeunes, des collectivités locales, des organismes de formation et des employeurs potentiels.

Dans le domaine des équipements sportifs, le programme national contribuera à la réalisation de grandes infrastructures sportives, dont le pays a besoin, et qui étaient prévues dans le dossier de candidature de Paris 2012 (base nautique à Vaires-sur-Marne, piscine Olympique à Aubervilliers, stand de tir à Versailles, vélodrome à Saint-Quentin-en Yvelines).

Il permettra également de mieux préparer les élites sportives pour les grandes compétitions. Nos sportifs et nos équipes de France doivent être les plus performants possibles, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2008 et de 2012, mais aussi des coupes du Monde et championnats du Monde. Pour y parvenir, une stratégie très volontariste sera mise en œuvre. J'ai décidé ainsi la création de la Préparation Olympique et Paralympique (POP) dont j'ai confié la direction à Fabien CANU, ancien directeur technique national de la fédération française de Judo.

Avec la refondation de l'INSEP, les conditions d'accueil et de prise en charge des sportifs, au sein des filières du sport de haut niveau, seront également très sensiblement améliorées. L'INSEP redevient le fleuron de notre dispositif. L'établissement est actuellement en phase de rénovation dans le cadre d'un programme d'investissement de 115 millions d'Euros. 2006 sera une étape importante de ce grand projet avec la signature du contrat de partenariat pour la réhabilitation des bâtiments de la partie Nord qui abrite notamment l'hébergement, la restauration, la formation et le médical.

Sur ce dernier aspect, la France, très en pointe en matière de lutte contre le dopage, est en retard dans le domaine de la médecine du sport. C'est pourquoi, j'ai décidé de créer un Institut de recherche médicale et d'épidémiologie du sport (IRMES), localisé à l'INSEP, visant notamment à impulser les recherches scientifiques ayant pour objet les conditions de la pratique sportive et ses conséquences. Cet important projet implique des partenariats publics avec d'autres départements ministériels concernés (la santé, l'enseignement supérieur et la recherche) ou encore l'INSERM et le CNRS, mais aussi des partenariats privés avec des entreprises intéressées par ces projets d'étude.

Ce Programme national de développement du sport pourra s'appuyer pour sa mise en œuvre sur le Centre national de développement du sport, établissement public qui se substituera dans quelques semaines au FNDS. Ce Centre doit exprimer la nécessaire solidarité et égalité entre les territoires en matière d'équipements sportifs. Cela transparaîtra tant dans la définition de sa gouvernance que dans celle de ses missions centrées sur la mise en œuvre des politiques territoriales de développement du sport.

Au plan territorial, le dispositif prévu pour le fonctionnement de l'établissement aura pour objectif de maintenir un processus très approfondi de concertation entre l'Etat et le mouvement sportif auquel seront dorénavant associés, à mon initiative, des personnalités qualifiées et des représentants des collectivités territoriales. Les commissions régionales et les commissions départementales de l'établissement seraient co-présidées par un représentant de l'Etat et un représentant du mouvement sportif. Elles seraient composées, outre le Préfet de région ou de département, de façon paritaire (mouvement sportif, services déconcentrés du ministère chargé des sports) comme cela était le cas pour les commissions régionales du FNDS; y seront également associés, avec voix consultative, des élus locaux (issus des Régions, Départements, Communes) afin de favoriser des synergies et une cohérence renforcées entre les différents canaux du financement local du sport. L'établissement pourra s'appuyer sur le premier recensement national des équipements sportifs qui est aujourd'hui achevé. Son exploitation permettra au CNDS de mettre en œuvre une véritable politique d'aménagement du territoire sportif.

Comme vous l'avez compris, je considère que beaucoup de choses restent à faire pour donner au sport une place plus importante dans notre pays.

Chaque acteur du système doit apporter quelque chose à cette transformation. Les collectivités territoriales sont aujourd'hui un acteur incontournable du sport. En matière de construction et de gestion d'équipements, en matière de dialogue avec le mouvement sportif, notamment sur les normes, en matière d'aide à la pratique, c'est au niveau des territoires que des solutions efficaces peuvent être trouvées. Mais le rôle régulateur de l'Etat demeure irremplaçable. Par delà les divergences, par delà les disparités entre les territoires, l'Etat est garant d'un aménagement harmonieux et de développement équilibré des disciplines et des formes de pratique sur l'ensemble du territoire.

A la vérité, je pense qu'il n'existe pas de réelle alternative. Si l'un des trois piliers venait à se retirer, c'est tout notre modèle qui serait mis à bas. Ce n'est pas ma volonté car cela signifierait que tout serait à reconstruire, partant de rien et en décalage avec notre tradition.

Je pense très sincèrement que le moment n'est pas venu et que nous aurions plus à y perdre qu'à y gagner.

Je sais aussi combien il est difficile de rassembler pour porter un objectif commun. Mais, ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il faut y renoncer.

Je vous remercie.

Contacts : Sophie Guillon-Morel / Amel Bouzoura- Tél : 01 40 45 90 29